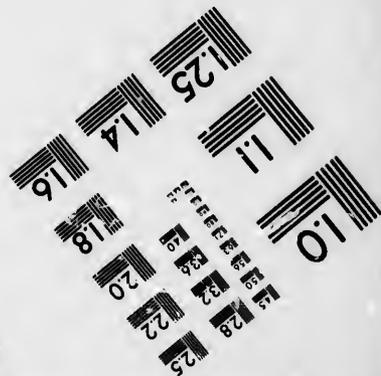
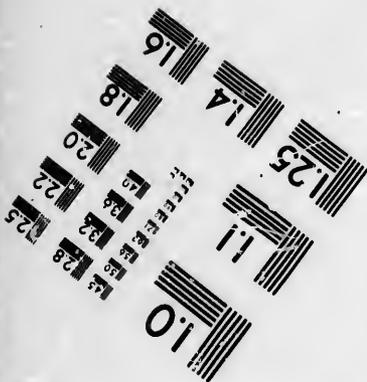
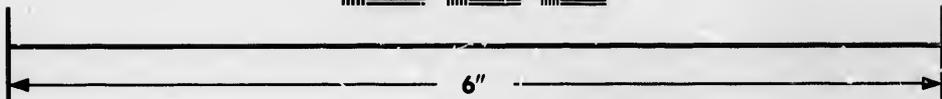
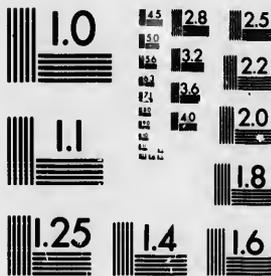


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

01
02
03
04
05
06
07
08
09
10

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

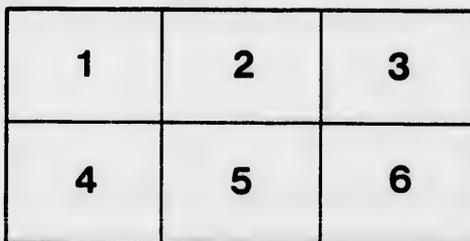
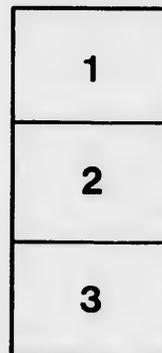
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second feuillet, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "À SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

31 Mai 1860

PREMIER SUPPLEMENT

AV

MANDEMENT DU 31 MAI 1860,

Concernant les Journaux qui ont attaqué la Bulle de
Sa Sainteté Pie IX, excommuniant les envahisseurs des Etats Pontificaux,
et autres, etc.

Dans ce supplément, Nous signalons les journaux qui, en attaquant la Bulle d'excommunication du 26 Mars dernier, ont laissé apercevoir une fois de plus le mauvais esprit qui les anime. A cette fin, nous notons des faits et nous reproduisons des écrits, qui seraient peut-être déplacés dans un mandement public, mais qui peuvent se trouver sans inconvénient dans un document privé. Les voici ces faits et ces écrits.

Le 14 Avril dernier, *Le Pays* reproduisit, sur l'autorité des journaux auxquels d'ordinaire il a l'air de s'inspirer, une Bulle d'excommunication dont la forme ne pouvait, de l'aveu de tous, que préjuger le moule catholique contre la vraie Bulle, dont la publication était alors incessamment attendue.

L'illustre Evêque de Poitiers, Mgr. Pie, fait justice de cette prétendue Bulle et des journaux qui lui ont donné de la vogue, dans les termes suivants. Après avoir dit que divers motifs s'opposent à ce qu'il soit donné communication, pour le moment, de la vraie Bulle qui venait d'être publiée, il ajoute :

" Toutefois, la liberté avec laquelle certaines feuilles quotidiennes, qui pénètrent chaque matin sur le territoire confié à notre sollicitude et à notre juridiction spirituelle, se permettent d'apprécier, de discuter, de commenter, de dénaturer cet acte pontifical, nous confère le droit et nous impose le devoir de ne pas garder un silence absolu....

" Vous saurez donc d'abord, Nos Très-Chers Frères, que la formule d'excommunication empruntée par certains journaux à un romancier qui l'a tirée lui-même d'un recueil d'anecdotes où elle n'est ni même présentée comme ayant jamais servi à l'usage de l'Eglise Romaine ni d'aucune Eglise particulière et déterminée, n'a pas l'ombre de ressemblance avec une seule des sentences d'excommunication prononcées par les Pontifes Romains durant tout le cours des siècles. Vous saurez en particulier que les Lettres Apostoliques par lesquelles N. T. S. P. le Pape Pie IX, actuellement régnant, a fulminé une excommunication majeure, à la date du 26 Mars dernier, ne contiennent pas une syllabe qui ait le moindre rapport de fond ni de forme avec cette pièce dénuée d'autorité dans l'histoire comme dans l'Eglise, encore bien qu'une main audacieuse n'ait pas craint de la donner comme formant le propre texte de l'excommunication récente. Vous apprécierez, comme elle doit l'être, la manière d'agir des hommes qui ne reculent pas devant ces indécentes de conduite et ces expédients de polémique, et qui, en présence de prohibitions qu'ils prodigent et auxquelles ils applaudissent, usent à leur aise de la faculté qu'ils ont de s'accorder impunément à eux-mêmes de pareilles licences contre tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre."—Mandement du 7 Avril 1860.

Les journaux français que le savant Prélat signale dans le même Mandement, comme s'accordant ces licences contre tout ce qu'il a de plus sacré sur la terre, sont *Le Constitutionnel*, *Le Pays*, *La Patrie*, *Le Siècle*, *L'Opinion Nationale*, *Le Courrier de Paris*, etc. Nous en devons conclure que ceux de nos journaux qui vont puiser à ces sources s'empoisonnent et empoisonnent les autres.

Revenant au *Pays*, Nous n'eûmes pas plutôt lu sa feuille du 14 Avril, que nous en fîmes nos plaintes à l'un des principaux actionnaires, qui Nous assura qu'il allait demander une assemblée du bureau, pour examiner le fait. Ce monsieur nous protesta en même temps que l'esprit du journal n'était point hostile à la Religion. Dans une entrevue subséquente, tenue à la suite de la réunion du bureau, dont on vient de parler, deux des actionnaires s'étant abouchés avec Nous, convinrent sans peine que la formule d'excommunication qu'ils avaient publiée était de nature à jeter un grand ridicule sur la Bulle d'excommunication dont ils avaient reçu communication. Nous insistâmes auprès de ces Messieurs sur la nécessité, non seulement de désavouer la fausse Bulle en question, mais encore de travailler à faire disparaître de l'esprit des lecteurs du *Pays* les mauvaises impressions, causées par la publication de cette fausse pièce. Nous crûmes aussi de notre devoir d'avertir ces messieurs que le *Siècle* et autres journaux de cette espèce ne pouvaient fournir à leur feuille que des eaux bourbeuses, et qu'ils feraient mieux d'aller s'inspirer ailleurs. Chacun va maintenant juger du cas que Pon a fait de ces charitables avertissements, par les passages suivants que nous empruntons à leur journal.

Dans son numéro du 24 Avril, le *Pays* reproduit le discours du Roi de Piémont, prononcé à l'ouverture des Chambres Sardes, le 2 Avril. Il commence par faire, en ces termes, l'éloge du discours entier.

" Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur ce document qui se distingue au plus haut degré par son esprit de fermeté et de patriotisme."

Vient ensuite ce discours dans lequel entr'autres choses le Roi s'exprime en effet, au sujet de l'excommunication, avec une fermeté que le *Pays* a jugée digne d'un si grand éloge.

" Ferme, dit ce Roi révolutionnaire et hypocrite, comme mes ancêtres, dans les sentiments catholiques et dans le respect dû au chef suprême de la Religion, si l'autorité ecclésiastique a recours aux armes spirituelles pour des intérêts temporels, je trouverai dans ma conscience, et dans les traditions de mes aïeux la force nécessaire pour maintenir entière la liberté civile, et mon autorité dont je ne dois compte qu'à Dieu et à mes peuples."

Ce langage impie et hypocrite, si hautement loué par le *Pays*, est formellement condamné par St. Jean en ces termes. *Qui non vit Deum, audit nos: qui non est ex Deo non audit nos: in hoc cognovimus spiritum veritatis et spiritum erroris.* I Epist. 4. Que de conclusions sérieuses à tirer de ce discours! Mais nous le laissons à vos appréciations.

Le *Pays* approuve donc formellement le Roi Emmanuel parce qu'il s'est rendu coupable d'un vol sacrilège; parce qu'il résiste avec opiniâtreté au jugement du Souverain Pontife; parce qu'il se fait gloire de braver audacieusement les peines ecclésiastiques, sous prétexte qu'il s'agit ici d'intérêts temporels, comme si ce n'était pas au Pape à décider quelles sont les choses spirituelles, soumises à sa juridiction.

Les bons journaux lui ayant adressé le reproche bien mérité que ses renseignements étaient puisés à de mauvaises sources, il répondait le 1er Mai qu'il *puissais n'importe où ce qui lui paraissait juste et vrai.* Aussi a-t-il continué, depuis comme auparavant, à ouvrir ses colonnes au *Siècle*, qui, de l'aven de tout le monde, est le journal le plus impie qu'il y ait en Europe, et qu'il proclame toutefois comme étant à la tête de l'opinion publique, en France.

Le *Pays* loue les acteurs et invite ses lecteurs à fréquenter le théâtre (26 Mai 1860). Il sature l'esprit de ses lecteurs des principes de l'impie Dumas qui, dans sa littérature, justifie le duel, en disant entr'autres belles choses: *L'offense était rétroproque; par conséquent, il n'y avait pas à refuser* (24 Mai). Son correspondant parisien encourage l'esprit révolutionnaire, et voudrait mettre toute l'Italie sous le valeureux Victor Emmanuel, qui s'est emparé, il ne saurait l'ignorer, par fraude et corruption, d'une partie des Etats Pontificaux. Pour donner plus d'importance à son héros, il calomnie d'une manière révoltante le jeune Roi de Naples qui est à ses yeux un tyran; et pourquoi, parce qu'il résiste à la révolution que le Piémont propage dans ses Etats (29 Mai). A en croire ce correspondant, il n'y aurait que *tyrannie* dans le royaume de Naples; les révoltés ne seraient que des *victimes héroïques*; les hommes attachés à leur gouvernement ne seraient que des *hommes à l'esprit étroit*; les souverains n'auraient pas plus de droit au trône que les premiers citoyens-venus; la *cause sacrée des peuples*, et les *droits inviolables seraient à gagner au tribunal de l'opinion universelle* (29 Mai). Nous ne parlons ici de ce Roi que parce que sa cause est intimement liée à celle des principes; et parce qu'il est le fils de celui qui donna, en 1848, une si noble hospitalité au Souverain Pontife.

En publiant les proclamations de Garibaldi, il admet avec ce chef de rebelles que c'est un *dévoir* pour les Italiens de *secourir avec de l'or, des armes, et surtout de leurs bras, ceux qui combattent contre les ennemis de l'Italie, qui sont les mercenaires du Bourbon, et de plus ceux de l'Autriche et ceux du pâtre qui régné à Rome.* (5 Juin).

Il fait parler le *Siècle* et ses collaborateurs pour faire croire à ses lecteurs que Garibaldi est le *champion d'une cause sacrée* (la révolte) pour faire désirer de voir *sortir du fond des gorges de la Sicile, avec les laves ardentes de l'Etna, des milliers de citoyens prêts à combattre et à mourir sous les ordres du héros, (Garibaldi) qui personnifie si bien la révolution italienne dans ses aspirations les plus élevées.* Il prononce avec ce journal l'arrêt décisif: *qu'il faut à ce peuple de la Sicile l'indépendance;* et il proclame Garibaldi comme étant le héros qui en ce moment *tente de la lui apporter.* C'est son désir, que ceux qui aiment une patrie l'accompagnent de leurs vœux. Prenant enfin le ton religieux pour mieux séduire ses lecteurs, il ne craint pas de faire ce blasphème: *Le Dieu des miséricordes infinies ne saurait permettre qu'on répande plus longtemps le sang des enfants de cette Sicile, si éminemment catholique, etc.* (5 Juin).

C'est ainsi que le *Pays* infiltre l'esprit révolutionnaire que l'Écriture Sainte condamne, comme il a dû s'en convaincre, le 3 Mai, en publiant l'excommunication qui contient ces paroles mémorables: " Ils ne rougisseront pas (les révoltés) d'exalter les peuples contre leurs princes légitimes à des révoltes criminelles condamnées de la manière la plus claire " et la plus terrible par l'Apôtre, etc."

Maintenant, n'aurait-il pas à craindre d'encourir l'anathème qu'il a lui-même publié, et qui pourrait bien le frapper, ainsi que tous ceux qui se font les *fauteurs, conseillers ou adhérents* de l'envahissement sacrilège des Etats Pontificaux?

Quoi qu'il en soit, le *Pays* convient (No. du 28 Avril) que *c'est un crime que de faire de l'opposition contre l'Eglise: il admet cela comme il admet que toutes les prérogatives de l'Eglise sont de droit divin: il prétend avoir suivi cette maxime à la lettre: il se dit un âme ardent et sincère défenseur de la liberté religieuse.*

Mais il faut convenir qu'il ne comprend pas la religion comme le Pape, comme tous les Evêques et comme tous les vrais catholiques du monde entier. Il paraît la comprendre comme Garibaldi, qui est un chef de séditieux, et le perturbateur du repos et de la paix de l'Italie, et peut-être du monde entier. Il paraît la comprendre comme Victor Emmanuel qui est un malheureux excommunié, et un persécuteur de l'Eglise. Car tous ces gens-là prétendent aimer la Religion, et se disent dévoués au Chef Suprême de l'Eglise.

En voilà assez sur le chapitre de ce journal, pour nous faire comprendre qu'il est souverainement dangereux, et que c'est notre devoir de travailler par tous les moyens en notre pouvoir, à l'empêcher de séduire les fidèles confiés à nos soins.

Nous avons, en outre, le *Witness* et le *S-meur* qui sont si ouvertement hostiles à la Religion, qu'il n'est pas nécessaire de les signaler ici ; car il est bien compris qu'il ne saurait être permis à un catholique de favoriser ni directement ni indirectement ces deux journaux.

Nous avons de plus le *Courrier de St.-Hyacinthe*, qui n'est que l'écho du *Pays* et qui se trouve par là même compris dans la censure que nous venons de faire de ce journal.

Soyons prudents mais fermes, dans la poursuite de ces dangereux et subtiles ennemis des saines doctrines ; car nous avons à en garder soigneusement le dépôt sacré. *Depositum custodi.*

Pour nous encourager à bien combattre ce combat du Seigneur, nous avons les sublimes paroles et les incomparables exemples du Premier des Pasteurs de l'Eglise, qui disait encore, le 5 Mai dernier, en répondant à l'Adresse des Evêques de cette province : *Paratissimi sumus aspera quæque et adversa perferre quin justissimam Sancta hujus Sedis et Catholicorum omnium causam unquam deseramus.*

A la vue de notre magnanime Pontife, portant ainsi tout le poids de la chaleur et du jour, dans le vrai camp d'Israël, nous avons plus de raison que le vaillant Uri de nous écrier, dans ces temps mauvais : *Arca Dei et Israel et Juda habitant in papilionibus et Dominus meus Joab, et servi Domini mei super faciem terra manent ; et ego ingrediar in domum meam, ut comedam et bibam, etc.*

Per salutem tuam, et per salutem animæ tuæ non faciam rem hanc. 11 Lib. Reg. 11.

✠ IG. ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

